



N° 4070

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 8 avril 2021.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*visant à la **définition d'une date annuelle d'hommage**
à toutes les **victimes du covid-19**,*

présentée par

Mme Patricia MIRALLÈS,

députée.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Voici désormais plus d'un an que notre pays est frappé comme tant d'autres par la pandémie mondiale de covid-19. Alors que le chiffre fatidique des 100 000 morts approche à trop grands pas et que nous vivons des jours ponctués d'énumérations macabres, n'oublions jamais que c'est bien de vies humaines que nous traitons.

Le combat quotidien se poursuit pour maintenir en vie celles et ceux qui sont atteints. Nos soignants poursuivent leur œuvre courageuse auprès de nos concitoyens touchés par ce virus et nous leur en sommes tous éminemment reconnaissants.

Cette pandémie, quelles qu'en soient les causes, quelle qu'en soit l'issue, aura laissé des marques durables sur l'ensemble de notre pays et de nos concitoyens. Car s'il nous faut saluer la rémission de milliers de nos compatriotes, et se réjouir de voir autant de français rentrer chez eux après cette épreuve, tous n'ont pas eu cette chance. De nombreux patients développent en effet ce que nous avons désormais identifié comme étant un covid-long, laissant des traces douloureuses en eux.

Mais plus douloureuses encore sont les traces de la mort. Un grand nombre d'entre nous avons eu à souffrir la peine de la perte d'un être cher. Parfois même plusieurs au sein d'un même foyer. À cette souffrance initiale sont venues s'ajouter des difficultés à maintenir tout au long de la pandémie le déroulement traditionnel des cérémonies d'inhumation, de crémation, des offices religieux ou encore de veilles mortuaires. Tant d'étapes qui servent habituellement à panser les plaies ouvertes par la disparition d'un être aimé.

C'est pourquoi il apparaît nécessaire de déterminer dès à présent une journée récurrente, annuelle, destinée à commémorer ces disparus. Un hommage national pour ces français tombés sous la faux implacable du virus peut remplir une fonction de catharsis pour notre population, et constituer un socle moral pour le renouveau qui s'annonce. Ce deuil national, collectif, a vocation à pallier en partie à cette absence de deuil personnel de tous ceux qui ont vu un proche s'envoler ces derniers mois dans les limbes de cette pandémie.

La question de la date demeure en suspens. Deux dates concurrentes se distinguent cependant. La première, celle du 11 mai, date du premier déconfinement, enverrait un message d'espoir, marquant la résilience

inaltérable de l'esprit humain, le jour succédant inlassablement à chaque nuit. La seconde quant à elle revêtirait une dimension plus grave, mais soulignerait également le lien incontestable du monde entier dans cette épreuve. En effet, le 25 septembre 2020, le premier million de morts du covid-19 était tristement atteint.

Cette proposition de résolution vise donc à appeler l'attention du Gouvernement sur le besoin collectif de deuil et d'expression commune du chagrin qui nous anime. La réunion de la communauté nationale dans un geste de mémoire et d'hommage envers ses disparus est une ouverture nécessaire vers les jours meilleurs qui se profilent.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Article unique

- ① L'Assemblée nationale,
- ② Vu l'article 34-1 de la Constitution,
- ③ Vu l'article 136 du Règlement de l'Assemblée nationale,
- ④ Considérant l'impact moral lourd qu'ont eu sur l'ensemble de la Nation les décès de nos concitoyens emportés par le covid-19 ;
- ⑤ Considérant l'importance du processus de deuil dans la reconstruction morale et psychologique de chacun face à un drame ;
- ⑥ Considérant les entraves à ce deuil provoquées par la présence persistante de ce virus sur le territoire national ;
- ⑦ Invite le Gouvernement à prendre les dispositions nécessaires à la mise en place de cérémonies annuelles d'hommage et de commémoration sur l'ensemble du territoire national en mémoire de l'ensemble des personnes ayant succombé au covid-19.